

Après douze jours de détention Jemil en liberté provisoire

Le Parquet de Nouakchott a répondu favorablement le mardi 20 janvier, en fin d'après-midi, à la demande de mise en liberté provisoire, introduite le 18 janvier, par le collectif de défense de Jemil Ould Mansour.

C'est aux environs de 17 heures que Jemil Ould Mansour est sorti de Beïla sous les cris de "Allahou Akbar" de ses amis en partie, ex-pensionnaires de Beïla et jouissant eux aussi de la liberté provisoire depuis le mois d'août der-

rière. Auparavant, les mêmes avocats avaient été informés par le juge en question, que vers douze heures, ils devaient se retrouver non pas à Beïla mais à la Base marine pour l'audition des putschistes du 8 juin 2003.

À la prison Beïla, où tout le monde s'était retrouvé, tout semblait normal, le juge comme à l'accoutumée étale son dossier et se met à poser des questions au prévenu. Mais en guise de réponse et sur conseil de ses avocats, Jemil Ould Mansour rétorque que pour pou-



Chaude accolade entre le président Haidalla et Jemil

nier. On notait la présence du Cheikh Ould Dedew, de Moctar Ould Mohamed Moussa, et de Abdellahi Ba, entres autres. La parentèle de Jemil et des dizaines d'amis sont venus également l'accueillir à sa sortie de prison. Mais le fait le plus significatif aura été l'absence d'une quelconque figure de son parti le RFD et la présence massive de plusieurs membres du camp de l'ex-président Mohamed Khouna Ould Haidalla et de ce dernier, avec lequel Ould Mansour a eu une chaude accolade, avant de s'ébranler à la tête d'un défilé motorisé qui s'est immobilisé devant la municipalité de Arafat où Jemil Ould Mansour a tenu un meeting. Au cours de ce meeting marqué par la présence de quelques centaines de personnes, Ould Mansour a remercié les habitants de Arafat pour leur mobilisation s'excusant devant eux de n'avoir pas pu respecter ses engagements électoraux déclarant au préalable que l'on doit pas se demander pourquoi il est revenu au pays mais plutôt pourquoi il l'avait quitté. Par la suite, Jemil et ses amis ont entamé un tour de la moughataa d'Arafat qui les a mené à l'axe Marché-Lekbeid au carrefour avant de finir à son domicile situé au quartier Baghdad où une foule monstre est venu l'accueillir.

Pourtant, en début d'après midi de ce mardi 20 janvier, rien ne présageait d'un tel développement. Aux environs de douze heures, le juge Sall Aliou Moussa et le Procureur de la République se sont déplacés à la prison Beïla en vue de continuer l'interrogatoire de Ould Mansour. Dix minutes auparavant, le juge avait contacté par téléphone les avocats de la défense afin qu'ils assistent à cet interrogatoire.

Une démarche qui de l'avis des avocats a été si précipitée, au point de les laisser penser qu'un fait nouveau, aurait eu lieu dans ce dossier. D'autant plus,

voir répondre convenablement aux questions, il est en droit de savoir ce qu'a décidé le juge à propos de certaines demandes introduites au préalable par sa défense. Parmi ces demandes figure en bonne place, celle de la liberté provisoire. Le juge devait indiquer à ce sujet qu'il a transmis ces requêtes au parquet et qu'il attend la réponse. Visiblement donc, les choses n'étaient pas tout à fait en place pour que puisse continuer l'interrogatoire.

Pour ces motifs, le juge d'instruction décide de reporter l'interrogatoire, non sans préciser au prévenu qu'il peut se poursuivre, même au cas où, il arrivait à obtenir une liberté provisoire. La défense s'exprimant par l'intermédiaire de Me Diabira Maaroufa a indiqué de son côté qu'elle était disposée à assister à tout interrogatoire respectant les formes car, ce qui l'intéresse c'est d'abord l'intérêt de son client. Pour cela, la défense a souligné la nécessité d'obtenir une réponse aux requêtes qu'elle a introduite et en premier lieu celle, relative à la liberté provisoire.

Tout au long du débat entre juge, prévenu et défense le procureur de la République a gardé le silence.

Mais, de retour au Palais de la Justice de Nouakchott, les choses vont se précipiter. Aux environs de seize heures, les avocats et le prévenu sont informés de la réponse favorable à leur requête de liberté provisoire. Aussitôt, les formalités de libération sont entamées pour permettre à Jemil Ould Mansour de rejoindre les siens.

Avec la libération de Jemil, l'ensemble du groupe des islamistes et imams, arrêtés en mai dernier, bénéficie aujourd'hui d'une liberté provisoire qui, malgré ses effets immédiats de recouverte de liberté, couve cependant une menace permanente de remise en cellule, toutefois, que l'accusation juge cette démarche nécessaire.